

**Séance du 10 décembre 2020****Délibération n° 2020-199**

L'an deux mil vingt, le 10 du mois de décembre à 20 heures, se sont réunis, à Ainay-le-Château dans le foyer rural, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Gilles JACQUET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Sébastien DENIZOT à Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur David LOUBRY à Monsieur Christophe BAJARD

Absentes excusées : Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Marie de NICOLAY

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Monsieur Michel PERNET, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN, Monsieur Loïc DUFORNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 4.1	Thème : Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

<b>Objet : Création d'un poste d'adjoint technique</b>
--

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 3 ;
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 38 ;
- VU** la délibération n°2020-19 du conseil communautaire en date du 10 mars 2020 relative à l'approbation du budget primitif 2020 ;

- VU** la délibération n°2020-26 du conseil communautaire en date du 10 mars 2020 relative à la mise à jour du régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et expérience professionnelle ;
- VU** la délibération n°2020-145 du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 relative au tableau des effectifs ;

**Considérant** le départ à la retraite d'un agent mis à disposition par la commune de Cérilly ;

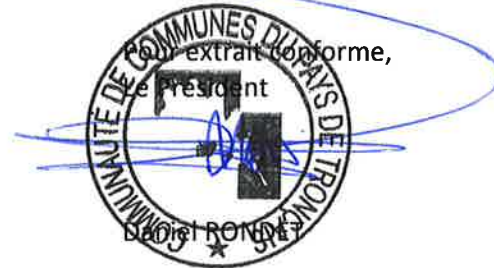
**Considérant** que le comité technique du Centre de Gestion de l'Allier a été saisi ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- Article 1 :** de modifier le tableau des emplois en créant un poste d'adjoint technique à temps complet.
- Article 2 :** de charger le Président de procéder à toutes les démarches permettant de pouvoir ce poste à compter du 11 décembre 2020.
- Article 3 :** de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 12 du budget primitif 2021.
- Article 4 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 10 décembre 2020,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)